

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 septembre 2010  
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45  
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45  
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15  
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08  
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Acquisition de conteneurs à déchets ménagers et livraison-maintenance du parc pour 8 communes (Blanquefort, Bordeaux pour partie, Gradignan, Le Taillan, Parempuyre, Talence, Saint Aubin de Médoc, Villenave d'Ornon) Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Le rapport de présentation :**

Plusieurs marchés relatifs à l'acquisition de conteneurs à déchets ménagers et la livraison maintenance du parc couvrant chacun un secteur géographique précis du territoire communautaire (marchés n°03/281U, 06/245U et 06/246 U, 06/103U et 06/102U, 07/004U) arrivent à leur terme.

Par une délibération du 18 décembre 2009, vous avez autorisé la prolongation de plusieurs de ces marchés jusqu'au 31 octobre 2010, afin qu'ils s'achèvent tous à cette même date, permettant ainsi de les regrouper et de les relancer sous une consultation unique.

Deux lots ont été constitués qui font l'objet de marchés séparés à bons de commande sans fixation d'un montant minimum ni maximum, comme le permet le code des marchés publics à l'article 77 I. (le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire étant fonction des interventions et acquisitions à effectuer) :

- lot 1 : acquisition de conteneurs à déchets ménagers
- lot 2 : livraison maintenance du parc pour 8 communes

Le lot 1 est estimé par le service à 652 759 € HT la première année. (15 226 bacs la première année)

Le lot 2 est estimé par le service à 255 160 € HT la première année. (16 878 interventions la première année)

Le marché est conclu à prix unitaires révisables semestriellement, à compter de sa date de notification, pour une période de 4 ans non reconductible.

Le financement s'effectuera sur les crédits prévus au budget annexe déchets ménagers.

Un appel d'offres ouvert européen a été lancé, conformément aux articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 septembre 2010, a décidé d'attribuer :

- le lot 1 à l'entreprise CITEC ENVIRONNEMENT, pour un montant estimatif la première année de 422.469,35 € HT
- le lot 2 à l'entreprise CITEC ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif la première année de 223.855,76€ HT

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser M. le Président à signer avec l'entreprise CITEC ENVIRONNEMENT pour le lot 1, pour un montant de 422.469,35 € HT,
- d'autoriser M. le Président à signer avec l'entreprise CITEC ENVIRONNEMENT pour le lot 2, pour un montant de 223.855,76 € HT,

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le conseil de communauté,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la décision de la CAO en date du 8 septembre 2010 attribuant les lots 1 et 2 à la société CITEC ENVIRONNEMENT

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT :**

Que par sa décision en date du 8 septembre 2010, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés portant sur l'acquisition de conteneurs à déchets ménagers et livraison maintenance du parc pour 8 communes à l'entreprise CITEC ENVIRONNEMENT pour les lots 1 et 2,

Qu'il y a lieu d'autoriser M. le Président à signer les marchés à intervenir avec ces entreprises.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1:**

Monsieur le Président est autorisé à signer :

- Le lot 1 (acquisition de conteneurs à déchets ménagers) avec l'entreprise CITEC ENVIRONNEMENT qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 422.469,35 € HT.

- Le lot 2 (livraison maintenance du parc pour 8 communes) avec l'entreprise CITEC ENVIRONNEMENT qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 223.855,76 € HT.

**ARTICLE 2:**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 7 OCTOBRE 2010</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 7 OCTOBRE 2010</b></p>
---

M. DIDIER CAZABONNE